



CONTRAT D'ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE CAMPAGNOL

Ce contrat d'engagement doit être signé et remis à l'OVS de votre département qui le transmettra au FMSE.-

NOM – Prénom :

Raison sociale de l'exploitation :

N° de SIRET :

N° EDE

Adresse :

Téléphone :

Email :

Type d'élevage :.....

SAU :

Surface en prairies :

Natura 2000 : ha

**Autres contraintes environnementales :
..... ha**

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

- Je m'engage à mettre en œuvre les mesures de lutte retenues dans le document ci-dessus et à en tenir informé l'OVS de mon département ;
- J'atteste avoir connaissance de la réglementation appliquée dans mon département, et notamment de l'arrêté préfectoral du 3 mars 2017.
- J'atteste avoir connaissance des conditions d'indemnisation par le FMSE et des conditions à respecter pour que ma demande d'indemnisation soit éligible.
- J'atteste avoir connaissance du fait que les mesures mises en œuvre sur mon exploitation peuvent être contrôlées par le FMSE ou par un organisme qu'il aura missionné à cet effet.
- Je déclare avoir pris connaissance des obligations établies par le cahier des charges technique du FMSE précisant l'emploi des moyens de lutte contre le campagnol et je m'engage à les respecter.

Fait à

le

NOM

Signature

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT L'EMPLOI
DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE CAMPAGNOL**

1. La lutte doit être mise en œuvre dans les phases **de déclin ou de basse densité** des populations de campagnols ;
2. La lutte comporte obligatoirement :
 - **des actions de lutte principales contre les campagnols:**
 - piégeage des taupes et des campagnols,
 - lutte contre les campagnols par appâts secs (Bromadiolone) en basse densité dans les zones où son emploi est autorisé
 - destruction mécanique des galeries de taupes ou lutte contre les taupes par injection de PH3.
 - **des mesures complémentaires:**
 - travail du sol profond ou superficiel: retournement des prairies, décompactage, hersage.
 - destruction des galeries (mécaniquement et/ou par pâturage d'animaux),
 - installation de perchoirs et/ou de nichoirs pour les prédateurs naturels des campagnols,
 - gestion du couvert végétal (broyage des refus, alternance fauche pâture),
3. La lutte doit inclure à minima **une méthode de lutte directe et une méthode de lutte complémentaire.**
4. Les moyens de lutte doivent être employés en **quantité suffisante (quantités homologuées pour la lutte chimique)**, adaptée à la typologie des parcelles traitées et au niveau constaté de pullulation des campagnols.
5. Les moyens de lutte **doivent être combinés entre eux** et utilisés de façon coordonnée.
6. La lutte doit être d'une durée suffisante pour limiter la pullulation.
7. Un document permettant la traçabilité des actions de lutte doit être tenu à jour et remis au FMSE lors de la demande d'indemnisation. Il précise la date et la nature des traitements ou travaux ainsi que les références des parcelles sur lesquelles ils sont effectués.

ACTIONS DE LUTTE A ENGAGER

Le tableau ci-dessous permet d'identifier, pour chaque îlot (ou parcelle si déclinaison à la parcelle), les méthodes qui seront utilisées. Vous devez préciser :

- la surface totale du ou des îlots engagés dans la méthode choisie,
- le type de matériel utilisé (exemple pour les pièges : piège guillotine - 50 pièges)

Méthodes	Choix des méthodes (case à cocher)	N° des îlots engagés	Surface totale concernée	préciser le matériel utilisé	Période de réalisation
Les méthodes de lutte principales (choisir obligatoirement une ou plusieurs actions)					
Piégeage campagnols ou taupes					
destruction mécanique des galeries de taupes ou lutte contre la taupe par injection de PH3					
Traitement Bromadiolone contre le campagnol					
Les méthodes de lutte complémentaires (choisir obligatoirement une ou plusieurs actions)					
<i>Décompactage : préciser herse étrille ou décompacteur</i>					
<i>Retournement de prairie : préciser charrue ou pulvériseur</i>					
Décompactage de prairie, hersage ou autre travail du sol superficiel					
Retournement de prairie					
Broyage des refus					
Installation de perchoirs					
Installation de nichoirs					

